

# SERBIE

## Environnement opérationnel

### Contexte

#### Serbie

La Serbie accueille l'une des plus importantes populations déplacées en Europe, avec des personnes déplacées depuis le Kosovo (déplacés internes) ainsi que des individus qui sont encore enregistrés comme réfugiés, principalement originaires de Croatie. D'après les chiffres du Gouvernement, près de 210 000 déplacés internes originaires du Kosovo et 65 000 réfugiés enregistrés se trouvent en Serbie.

En organisant la « Conférence sur les solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays : coopération entre les États de la région », en mars 2010, le Gouvernement serbe a démontré sa volonté renouvelée de mettre fin au déplacement prolongé des réfugiés engendré par les conflits du début des années 90. Le dialogue intergouvernemental qui a suivi la Conférence devrait permettre de lever les obstacles qui demeurent pour parvenir à des solutions durables en faveur de cette population de réfugiés.

Bien qu'aucun réenregistrement de personnes déplacées depuis le Kosovo n'ait eu lieu depuis 2001, en vertu d'une recommandation de 2009 du Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre



## Chiffres prévisionnels pour la Serbie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bosnie-Herzégovine	18 000	18 000	5 000	5 000
	Croatie	47 000	47 000	25 000	25 000
	Divers pays	20	20	10	10
Demandeurs d'asile	Divers pays	50	0	50	0
Réfugiés rapatriés	Serbie	0	0	15 000	15 000
Déplacés internes	Serbie	210 000	210 000	210 000	210 000
Apatrides	Apatrides	15 000	15 000	12 000	12 000
<b>Total</b>		<b>290 070</b>	<b>290 020</b>	<b>267 060</b>	<b>267 010</b>

## Chiffres prévisionnels pour le Kosovo

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bosnie-Herzégovine	20	20	10	10
	Croatie	130	130	60	60
	Divers pays	100	100	150	150
Demandeurs d'asile	Divers pays	50	50	50	50
Réfugiés rapatriés	Kosovo	1 000	1 000	1 000	1 000
Déplacés internes	Kosovo	18 100	18 100	17 500	17 500
Déplacés de retour	Kosovo	2 000	2 000	2 500	2 500
Apatrides	Apatrides	2 400	2 400	3 000	2 000
<b>Total</b>		<b>23 800</b>	<b>23 800</b>	<b>24 270</b>	<b>23 270</b>

## Objectifs et cibles prioritaires

### Serbie

#### Un environnement de protection favorable

- Le cadre juridique national est développé et renforcé.
- Les attitudes de l'opinion publique à l'égard des personnes relevant de la compétence du HCR s'améliorent.
  - ➔ *Au moins une campagne de plaidoyer est mise en œuvre, en vue de consolider le soutien à la protection internationale.*
- La coopération avec les partenaires est resserrée.
  - ➔ *Au moins six réunions, ateliers et séminaires sont organisés pour renforcer les capacités de protection, conformément aux normes européennes et internationales.*

#### Des procédures équitables de protection

- L'accès aux procédures d'asile est amélioré.
  - ➔ *Des cours de formation et de sensibilisation des officiers de la police des frontières et d'autres fonctionnaires compétents en matière d'asile sont organisés de manière continue.*
- Les normes de l'enregistrement et du profilage sont relevées.
  - ➔ *Le nombre et les besoins des personnes à risque d'apatridie sont mis à jour.*
  - ➔ *Les besoins des déplacés internes sont estimés par le profilage.*
- Le niveau de documentation individuelle augmente.
  - ➔ *Les personnes qui sont apatrides ou risquent de le devenir reçoivent des papiers d'identité individuels.*

#### Besoins et services essentiels

- Les hébergements et les infrastructures sont améliorés.
  - ➔ *575 familles reçoivent des kits d'hébergement.*
  - ➔ *Plus de 400 familles de réfugiés et de déplacés internes vulnérables vivant encore dans les 42 centres collectifs se voient attribuer un logement permanent.*
- Les services pour des groupes à besoins spécifiques sont renforcés.
  - ➔ *Des services sociaux (conseil) sont assurés.*
  - ➔ *Des événements culturels et récréatifs sont organisés.*

#### Solutions durables

- Une stratégie révisée en matière de solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo est formulée et appliquée.
  - ➔ *La diffusion des informations aux déplacés internes est facilitée par des campagnes d'information touchant au moins 150 000 personnes.*
- Le potentiel de retour librement consenti est réalisé.
  - ➔ *Les réfugiés des conflits de 1991-1995 reçoivent une assistance au rapatriement librement consenti ou à l'intégration locale et le Gouvernement serbe est ainsi aidé à clore le chapitre des réfugiés.*
  - ➔ *Sur près de 1 200 familles enregistrées pour regagner le Kosovo, au moins 300 sont aidées dans leur processus de retour.*
- Le potentiel d'intégration locale est réalisé.
  - ➔ *Les personnes relevant de la compétence du HCR en Serbie sont soutenues dans leurs efforts d'intégration locale.*
- 20 000 réfugiés qui ont demandé la citoyenneté sont épaulés dans la procédure de naturalisation par un appui juridique et une aide à l'obtention de documents d'état civil.

### Kosovo

#### Un environnement de protection favorable

- Le cadre administratif national assure une meilleure protection.
  - ➔ *Une assistance technique et experte est fournie pour veiller à ce que les politiques et les programmes répondent aux besoins des populations relevant de la compétence du HCR.*
  - ➔ *Au moins 20 réunions, séminaires et séances de formation sont organisés pour renforcer les capacités des autorités impliquées dans les questions d'asile.*

#### Des procédures équitables de protection

- Les conditions d'accueil s'améliorent.
  - ➔ *Une assistance à l'accueil est apportée à tous les demandeurs d'asile.*
  - ➔ *La capacité des autorités locales responsables de la gestion des centres d'accueil est renforcée.*
- Les procédures de détermination du statut de réfugié sont rendues plus équitables et plus efficaces.
  - ➔ *Les demandeurs d'asile ont accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et les décisions sont prises avec diligence par les institutions responsables.*
  - ➔ *La capacité des autorités responsables des procédures de détermination du statut de réfugié est renforcée.*

#### Besoins et services essentiels

- Les hébergements et les infrastructures sont améliorés.
  - ➔ *150 unités d'hébergement et 600 kits d'assistance de base sont remis à 3 000 rapatriés.*

#### Solutions durables

- Le potentiel de retour librement consenti est réalisé.
  - ➔ *Une stratégie en matière de solutions durables est recherchée et mise au point avec les autorités en faveur de toutes les personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo ainsi que des rapatriés.*
  - ➔ *80 pour cent des droits sur les terres, les logements, les biens et l'identité sont rétablis pour les personnes revenant volontairement.*
- La réhabilitation et la réintégration sont rendues plus durables.
  - ➔ *Toutes les personnes encore réfugiées suite aux conflits de 1991-1995 sont aidées à s'intégrer sur place.*
  - ➔ *Un soutien est apporté à près de 3 000 rapatriés par des projets de logement et d'aide juridique.*
  - ➔ *Le suivi des retours forcés est amélioré, en coopération avec les partenaires.*
- La réduction du nombre de cas d'apatridie progresse.
  - ➔ *Sur quelque 10 000 personnes menacées d'apatridie, 5 000 reçoivent des documents d'état civil.*
  - ➔ *Le nombre de cas d'apatridie est réduit en aidant à la rédaction de la législation sur l'état civil et 16 textes réglementaires pertinents, parallèlement aux révisions de la loi sur la citoyenneté et la rédaction de ses six décrets d'application.*

## PARTENAIRES

Serbie

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Croix-Rouge de Serbie  
Commissariat serbe pour les réfugiés  
Fonds *Vojvodina* pour l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées ou déplacées

#### NGOs:

*Amity*  
Association pour la protection et la promotion de la santé mentale chez les enfants et les jeunes  
Conseil danois pour les réfugiés  
Centre de logement  
Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance  
*Intersos*  
*Micro Development Fund*  
*Microfins*  
Municipalité de Vranje  
*Praxis*  
Forum démocratique serbe  
Union des associations de déplacés internes  
*Vizija*

### Partenaires opérationnels

#### NGOs:

*International Orthodox Christian Charities*  
*Save the Children*

#### Autres :

Union européenne  
OIM  
OSCE  
ONU-Habitat  
PNUD  
UNICEF  
UNOPS

Kosovo

### Partenaires d'exécution

#### NGOs:

Centre de ressources et de formation au plaidoyer  
*Civil Rights Program-Kosovo*  
Conseil danois pour les réfugiés  
*Developing Together*  
Agence du Kosovo pour le plaidoyer et le développement  
*Mercy Corps*

#### Autres :

Service de soutien et de coordination du retour

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Bureau du Vice-Premier Ministre  
Direction de la citoyenneté, de l'asile et des migrations  
Ministère des Communautés et des Rapatriements  
Ministère des Affaires intérieures  
Ministère du Travail et de la Protection sociale  
Ministère de l'Administration et de la Gouvernance locales

#### Autres :

EULEX  
Bureau du Représentant civil international/Représentant spécial de l'UE  
CICR  
OIM  
KFOR  
OHCHR  
OSCE  
PNUD  
FNUAP  
UNICEF  
UNIFEM  
MINUK  
OMS



Un foyer de Leskovac accueille des déplacées internes qui n'ont pas d'argent et ne peuvent participer à des activités génératrices de revenus.

HCR / L. TAYLOR

pays, des activités de profilage et d'évaluation des besoins seront achevées en 2011 pour améliorer l'octroi de l'assistance aux plus vulnérables des déplacés internes.

Le nombre de demandeurs d'asile en Serbie qui sont originaires de pays en dehors de la région demeure relativement faible en comparaison avec d'autres pays européens, mais il a augmenté régulièrement ces dernières années, une tendance qui devrait se poursuivre alors que le pays se rapproche de l'adhésion à l'Union européenne. La Serbie se heurte également à des difficultés résultant du retour forcé de personnes dont la demande d'asile a été rejetée et qui ont été renvoyées depuis d'autres pays européens en vertu des accords de réadmission.

En Serbie, il est également nécessaire d'identifier, de prévenir et de réduire les cas d'apatridie, en particulier parmi les communautés rom, ashkali et égyptienne. La Serbie est partie à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, mais elle n'a pas encore adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Kosovo (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)

Plus de 18 000 personnes sont actuellement déplacées au Kosovo, la majorité vivant dans la région de Mitrovica. On estime que près de 250 000 personnes originaires du Kosovo sont encore déplacées dans la sous-région, principalement en Serbie. Quelque 200 réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine se trouvent également au Kosovo, où ils sont arrivés pendant les conflits de 1991-1995.

Le HCR estime qu'en 2011, environ 3 500 personnes déplacées opteront pour un retour librement consenti au Kosovo depuis la sous-région. Alors qu'il est possible que certains retours volontaires se déroulent depuis des pays hors de la sous-région, on prévoit qu'un plus grand nombre de personnes feront l'objet d'un retour forcé, en

particulier depuis des pays de l'Union européenne. Ces retours forcés suscitent des inquiétudes quant à la capacité d'absorption dans les régions de retour, ainsi qu'aux possibilités réelles de réintégration durable, en particulier dans le contexte du retour forcé de populations minoritaires.

De plus, un nombre substantiel de personnes vivant au Kosovo sont apatrides ou pourraient le devenir. Beaucoup d'entre elles appartiennent à la communauté rom et sont dépourvues de papiers d'identité.

Au Kosovo, le nombre de demandeurs d'asile provenant de pays en dehors de la région augmente, la grande majorité d'entre eux souhaitant transiter par le Kosovo pour se rendre dans d'autres destinations.

### ● Besoins

Serbie

Parmi les personnes relevant de la compétence du HCR les plus nécessiteuses, quelque 4 100 individus (900 réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie et 3 200 personnes déplacées depuis le Kosovo) vivent encore dans 42 centres collectifs. Des dizaines de milliers d'autres réfugiés et de déplacés internes vivent dans des logements temporaires inférieurs à la norme ou dans des zones d'installation illégales, avec guère plus qu'un abri de base, souvent sans eau ni électricité. Des solutions d'hébergement durables sont nécessaires pour fermer les centres collectifs existants et améliorer sensiblement les conditions de vie marginales de cette population vulnérable.

Une des priorités pour le HCR en Serbie sera de soutenir toutes les personnes relevant de sa compétence afin de leur permettre de se doter de moyens d'existence durables. En même temps, celles qui souhaitent rentrer volontairement au Kosovo, en Croatie ou dans d'autres lieux d'origine devraient bénéficier de l'appui requis.

Les communautés rom, ashkali et égyptienne sont souvent à risque d'apatridie, en raison du manque de certificat de naissance et d'autres papiers d'identité. Cela les empêche d'avoir accès aux services de base et de jouir de leurs droits fondamentaux. Les programmes d'aide juridique du HCR doivent continuer à combler ces lacunes.

En vue du nombre croissant de demandeurs d'asile entrant en Serbie, le pays doit élargir nettement sa capacité d'accueil. Le centre d'asile actuel peut héberger à peine 80 personnes, mais près de 300 personnes ont demandé l'asile en Serbie en 2010. Bien que beaucoup d'entre elles entendent seulement transiter par la Serbie en direction d'autres pays européens, les activités doivent se poursuivre pour renforcer le régime d'asile de la Serbie, et en particulier le processus de détermination du statut de réfugié.

#### Kosovo

Les défis auxquels le HCR fait face au Kosovo se rapportent au déplacement depuis le Kosovo et à l'intérieur de celui-ci, ainsi qu'au fait que le Kosovo est de plus en plus souvent une étape sur la route transitant vers d'autres régions d'Europe.

En vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, le HCR est chargé de superviser le « retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées » au Kosovo. Le principal objectif est d'assurer des perspectives de réintégration durable pour les personnes qui souhaitent rentrer. En même temps, les personnes qui font l'objet d'un retour forcé, en particulier depuis des pays européens, manquent souvent de perspectives de logement et de moyens d'existence et ont donc des possibilités limitées de réintégration. De plus, des solutions durables doivent être trouvées pour les réfugiés restants, originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour un petit nombre de réfugiés relevant du mandat du HCR qui sont originaires de pays en dehors de la région.

Dans ce contexte, le manque de papiers d'identité et de titres de propriété, les logements insuffisants et les taux élevés de chômage demeurent des obstacles de taille. Les communautés rom, ashkali et égyptienne sont toujours les plus marginalisées et vulnérables du Kosovo.

Il faut continuer à renforcer les capacités des autorités à gérer les flux croissants de demandeurs d'asile originaires de pays hors de la région. La mise au point de procédures et de cadres législatifs et administratifs pertinents requiert un soutien suivi.

## Stratégie et activités en 2011

### Serbie

Le HCR entend réduire progressivement ses opérations avec les réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie en Serbie avant la fin de 2011, mais continuera d'aider le Gouvernement à clore le chapitre des réfugiés. Le Haut Commissariat travaillera avec la Serbie pour trouver des solutions à l'intention des personnes déplacées originaires du Kosovo.

En même temps, le HCR aidera la Serbie à développer son régime d'asile, compte tenu des flux migratoires croissants qui arrivent dans le pays et le traversent.

Afin de prévenir et de réduire le risque d'apatridie, en particulier parmi les communautés rom, ashkali et égyptienne, le HCR continuera de plaider la cause d'un accès élargi à l'enregistrement des naissances par des amendements à la législation et aux procédures administratives pertinentes, et par l'assistance aux individus cherchant à obtenir les papiers nécessaires. Le HCR encouragera la Serbie à adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

### Kosovo

Le Haut Commissariat collaborera étroitement avec les autorités locales, conformément à son rôle tel que défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité. Le HCR se concentrera sur les solutions durables pour les personnes déplacées au sein du Kosovo ainsi que celles qui y reviennent depuis des pays de la région ou hors de celle-ci. Le suivi de la protection de la situation des déplacés internes et des rapatriés, volontaires ou non, se poursuivra.

Le HCR travaillera en étroite liaison avec les institutions locales pour améliorer leur capacité à préparer des cadres juridiques et des procédures sur l'état civil, l'asile et les migrations, les retours et la réintégration conformément aux normes européennes et internationales. Le programme actuel d'aide juridique sera maintenu afin de faire en sorte que les personnes exposées au risque d'apatridie reçoivent des papiers et obtiennent un permis de résidence au Kosovo.

### Contraintes

#### Serbie

Toute solution à la situation de déplacement en Serbie dépend de la stabilité politique nationale et régionale, mais aussi des réformes économiques, législatives et sociales. La volonté politique des autorités

## Présence du HCR en Serbie en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	58
Internationaux	4
Nationaux	42
Autres	12

## Présence du HCR au Kosovo en 2011

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	73
Internationaux	9
Nationaux	59
VNU	2
Autres	3

## Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

### Serbie

- Deux des six réunions, ateliers et séminaires prévus ne seront pas organisés.
- 2 400 cas pouvant prétendre à un soutien pour l'enregistrement civil ne seront pas aidés.
- 175 familles ne recevront pas de kits d'hébergement.
- 240 familles vivant encore dans des centres collectifs ne seront pas aidées à se reloger.
- La fermeture des 42 centres collectifs sera retardée.
- Plus de 6 400 personnes avec des besoins spécifiques ne bénéficieront pas de consultations psychosociales.
- Jusqu'à 30 pour cent des réfugiés choisissant de demeurer en Serbie ne seront pas aidés dans leurs efforts d'intégration.
- 8 000 réfugiés qui ont demandé la citoyenneté ne seront pas épaulés dans la procédure de naturalisation par un appui juridique et une aide à l'obtention de documents d'état civil.

### Kosovo

- Les abris, les articles ménagers et l'assistance alimentaire seront limités à 1 200 rapatriés seulement, qui n'ont souvent aucun autre moyen de satisfaire leurs besoins.
- Les personnes encore réfugiées suite aux conflits de 1991-1995 ne seront pas aidées à trouver des solutions durables.
- L'enregistrement civil sera insuffisamment soutenu ; par conséquent, les personnes menacées d'apatridie se retrouveront sans papiers, ce qui compromettra leur accès aux droits et services.
- Le suivi de la protection des rapatriés et des personnes déplacées au Kosovo sera réduit de 50 pour cent.

est un élément capital pour mettre en terme aux situations prolongées de réfugiés et de déplacés internes, et pour améliorer le taux d'enregistrement civil parmi ceux qui risquent de devenir apatrides.

### Kosovo

L'état actuel des relations interethniques et le climat politique continueront d'influencer le nombre des retours. L'amélioration de la sécurité et l'application du droit pourraient donner des possibilités de faire avancer le processus fragile de réconciliation. L'actuelle situation socio-économique au Kosovo influence négativement le retour et la réintégration. Un engagement politique plus énergique en faveur d'une stratégie globale de réintégration serait nécessaire.

Le manque d'hébergements, le faible niveau de vie, le chômage, les restrictions liées à l'accès à l'éducation et à la liberté de mouvement sont autant d'obstacles aux retours. Les retours forcés depuis l'étranger créent des difficultés supplémentaires, car ils déclenchent des tensions locales et une lutte pour l'accès aux ressources. De plus, l'accès aux droits de propriété est un écueil majeur. Des activités de subsistance revues et renforcées sont essentielles pour rendre les retours durables.

Enfin, plusieurs lois contradictoires en rapport avec la citoyenneté ont accru le risque d'apatridie.

## Organisation et mise en œuvre

### Coordination

#### Serbie

Le HCR travaille en étroite coordination avec le Commissariat serbe pour les réfugiés, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires sociales, les autorités municipales et

les centres locaux de protection sociale. Le partenariat avec l'Union européenne est particulièrement important, comme les liens avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays, l'OSCE, le Conseil de l'Europe et la société civile, y compris les ONG nationales et internationales et les associations de réfugiés.

### Kosovo

Le HCR coordonne son engagement dans le processus de retour avec les autorités, y compris dans les domaines de l'enregistrement et de l'assistance ciblée. Pour stimuler les capacités de la société civile, le HCR renforcera son partenariat avec les ONG locales, notamment les associations de déplacés internes. Il poursuivra aussi sa coopération avec le Bureau civil international et EULEX, tout en maintenant les contacts existants avec la force de maintien de la paix de l'OTAN (KFOR) et la police du Kosovo. Le HCR et l'OSCE continueront de collaborer étroitement pour promouvoir les droits de l'homme et les principes du droit. Le Haut Commissariat s'emploiera également à combler le fossé entre les activités d'aide humanitaire et de développement.

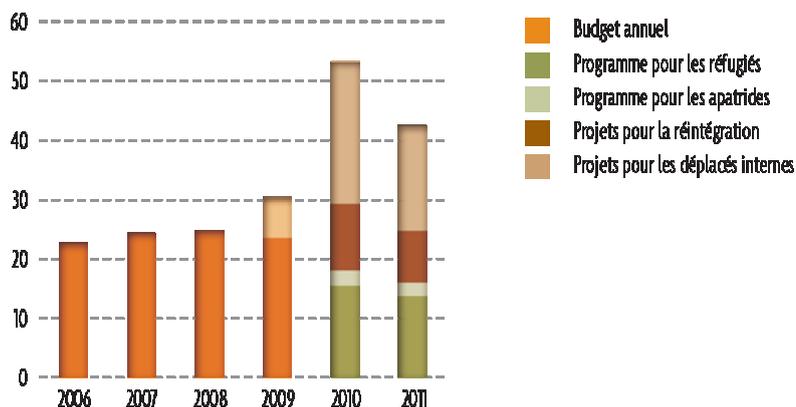
## Informations financières

Le budget global pour la Serbie en 2011, y compris le Kosovo, s'élève à 42,2 millions de dollars E.-U.

Pour la Serbie, le budget s'établit à 27,8 millions de dollars E.-U., dont 52 pour cent sont alloués aux déplacés internes, 45 pour cent aux réfugiés et 3 pour cent aux apatrides. Les besoins d'ensemble pour le Kosovo sont de 14,4 millions de dollars E.-U., dont 59 pour cent pour les projets de réintégration, 24 pour cent pour les déplacés internes, 9 pour cent pour les apatrides et 8 pour cent pour les réfugiés.

## Budget du HCR en Serbie 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2011 pour la Serbie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection internationaux</b>					
Instruments régionaux et internationaux	122 553	0	0	0	122 553
Cadre juridique national	180 365	19 489	0	21 516	221 370
Cadre administratif national	0	0	0	25 935	25 935
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	0	24 167	24 167
Politiques de migrations nationales et régionales	202 645	0	0	28 144	230 789
Prévention de l'apatridie	0	28 326	0	0	28 326
Coopération avec les partenaires	0	0	0	0	0
Politiques de développement national	0	0	0	0	0
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	11 234	0	0	11 234
Accès au territoire	61 293	0	0	0	61 293
<b>Sous-total</b>	<b>566 856</b>	<b>59 049</b>	<b>0</b>	<b>99 762</b>	<b>725 667</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>					
Conditions d'accueil	369 697	0	17 134	0	386 830
Enregistrement et établissement de profils	116 367	570 482	0	0	686 849
Accès aux procédures d'asile	159 811	0	0	0	159 811
Détermination du status juste et efficace	82 710	0	0	0	82 710
Documents individuels	160 550	0	34 267	577 653	772 470
Documents d'état civil	0	9 351	0	484 868	494 219
<b>Sous-total</b>	<b>889 135</b>	<b>579 833</b>	<b>51 401</b>	<b>1 062 520</b>	<b>2 582 889</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>					
Application de la loi	0	0	0	0	0
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	268 065	0	0	192 373	460 438
Protection des enfants	0	36 376	0	0	36 376
Liberté de mouvement	0	0	0	0	0
Accès aux solutions juridiques	0	0	0	43 032	43 032
<b>Sous-total</b>	<b>268 065</b>	<b>36 376</b>	<b>0</b>	<b>235 405</b>	<b>539 846</b>
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>					
Abris et autres infrastructures	4 714 236	0	0	7 346 749	12 060 985
Articles ménagers et d'hygiène de base	368 555	0	0	76 201	444 756
VIH et sida	58 383	0	0	36 018	94 401
Soins de santé primaire	163 966	0	0	121 159	285 125
Éducation	0	0	0	248 517	248 517
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	259 530	0	0	183 355	442 885
<b>Sous-total</b>	<b>5 564 670</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 011 999</b>	<b>13 576 669</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	0	0	0	0	0
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	0	0	0	0
Autosuffisance et moyens d'existence	1 364 873	0	0	1 782 842	3 147 716
<b>Sous-total</b>	<b>1 364 873</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 782 842</b>	<b>3 147 716</b>

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Solutions durables</b>					
Stratégie de solutions durables	77 578	0	17 134	551 718	646 430
Retour volontaire	287 464	0	0	1 099 594	1 387 058
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	17 134	0	17 134
Appui à l'intégration sur place	1 007 111	0	0	905 186	1 912 297
Réinstallation des déplacés internes ailleurs dans le pays	0	0	0	21 516	21 516
Réduction de l'apatridie	0	18 702	0	0	18 702
<b>Sous-total</b>	<b>1 372 153</b>	<b>18 702</b>	<b>34 268</b>	<b>2 578 014</b>	<b>4 003 137</b>
<b>Relations extérieures</b>					
Relations avec les donateurs	77 578	0	0	21 516	99 094
Collecte de fonds et mobilisation des ressources	0	0	0	21 516	21 516
Partenariats	165 945	0	0	109 883	275 828
Information publique	240 494	40 794	0	282 199	563 487
<b>Sous-total</b>	<b>484 017</b>	<b>40 794</b>	<b>0</b>	<b>435 115</b>	<b>959 926</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	386 630	0	0	182 769	569 400
Gestion de programme, coordination et appui	1 601 942	39 050	0	83 204	1 724 196
<b>Sous-total</b>	<b>1 988 572</b>	<b>39 050</b>	<b>0</b>	<b>265 973</b>	<b>2 293 596</b>
<b>Total</b>	<b>12 498 342</b>	<b>773 804</b>	<b>85 669</b>	<b>14 471 629</b>	<b>27 829 445</b>
<b>Budget 2010 révisé</b>	<b>14 052 354</b>	<b>1 063 534</b>	<b>0</b>	<b>19 880 077</b>	<b>34 995 965</b>

## Budget 2011 pour le Kosovo (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection internationaux</b>					
Cadre juridique national	0	103 701	0	0	103 701
Prévention de l'apatridie	0	94 565	0	0	94 564
Coopération avec les partenaires	0	48 880	128 365	184 812	362 056
Politiques de développement national	0	0	110 091	0	110 091
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	0	93 645	0	93 645
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>247 146</b>	<b>332 101</b>	<b>184 812</b>	<b>764 058</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>					
Conditions d'accueil	80 853	0	0	0	80 853
Enregistrement et établissement de profils	0	0	0	189 380	189 380
Détermination du status juste et efficace	82 456	0	0	0	82 456
D Documents individuels	0	0	0	0	0
Documents d'état civil	0	324 808	0	0	324 808
<b>Sous-total</b>	<b>163 309</b>	<b>324 808</b>	<b>0</b>	<b>189 380</b>	<b>677 497</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>					
Application de la loi	0	0	78 000	0	78 000
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	105 523	64 182	90 792	102 720	363 217
Liberté de mouvement	0	0	96 274	79 878	176 151
Accès aux solutions juridiques	0	109 867	91 705	79 878	281 450
<b>Sous-total</b>	<b>105 523</b>	<b>174 049</b>	<b>356 770</b>	<b>262 476</b>	<b>898 818</b>

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>					
Abris et autres infrastructures	0	0	3 703 599	1 125 624	4 829 223
Articles ménagers et d'hygiène de base	0	0	256 505	89 015	345 520
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	0	0	0	107 288	107 288
Sous-total	0	0	3 960 104	1 321 927	5 282 031
<b>Autogestion et participation communautaires</b>					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	49 563	96 386	102 782	63 431	312 162
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	0	566 935	98 151	665 086
Autosuffisance et moyens d'existence	91 593	0	370 492	248 910	710 995
Sous-total	141 156	96 386	1 040 208	410 493	1 688 243
<b>Solutions durables</b>					
Stratégie de solutions durables	0	0	100 954	58 891	159 845
Retour volontaire	64 182	0	1 462 348	171 823	1 698 353
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	159 248	40 617	199 865
Appui à l'intégration sur place	525 594	0	0	45 186	570 780
Réinstallation des déplacés internes ailleurs dans le pays	0	0	0	45 186	45 186
Réduction de l'apatridie	0	128 365	0	0	128 365
Sous-total	589 776	128 365	1 722 550	361 703	2 802 394
<b>Logistique et appui aux opérations</b>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	0	115 464	635 445	375 316	1 126 224
Gestion de programme, coordination et appui	127 236	154 256	514 892	363 814	1 160 199
Sous-total	127 236	269 720	1 150 337	739 130	2 286 423
<b>Total</b>	<b>1 127 000</b>	<b>1 240 473</b>	<b>8 562 070</b>	<b>3 469 921</b>	<b>14 399 464</b>
<b>Budget 2010 révisé</b>	<b>1 358 933</b>	<b>1 513 255</b>	<b>11 148 423</b>	<b>4 163 180</b>	<b>18 183 791</b>